

25635A

FRANCE

02-11-2023

LA POSTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LETTRE VERTE SUIVIE



LA POSTE

SD : 87000827633310M



**2,82 EUR

À poster le 2 novembre 2023

**Association A2CO
6 route de Kerezoun
29280 PLOUZANE,**

2.

Cela fait donc beaucoup à porter pour un seul homme.

N'ayant malheureusement personne dans mon entourage à qui me confier, j'ai cherché du secours dans la méditation et certaines pratiques plus ou moins ésotériques dans le vain espoir de retrouver la paix, voire le sommeil dont le manque commence à retentir gravement sur ma santé.

<<<<<<<<<<<<

Aussi, ma décision est prise de cesser de travailler avec Michel. Je le lui ai annoncé à l'occasion de la préparation de ma facture récapitulative annuelle et il m'a semblé curieusement soulagé à l'idée de devoir se ranger bientôt lui aussi. Il m'a d'ailleurs annoncé qu'il avait déjà quitté Rochefort pour retourner dans son Anjou natal.

L'idée de devoir rester seul face à mes problèmes de conscience et de santé, alors que l'instigateur, sinon le commanditaire de toute cette histoire, vivait cela paisiblement m'était devenue intolérable. Je passai quelques longues nuits à réfléchir avant de me rendre à cette évidence, je devais mettre ma conscience en paix.

Il me fallait donc avouer les faits et m'excuser auprès des nombreuses victimes de mes actes frauduleux ou délictueux.

Mais comment le faire ?

J'ai alors eu l'idée d'inventer un tiers qui agirait à ma place, dans l'éventualité où je ne pourrais pas le faire moi-même et qui révélerait progressivement les turpitudes qui ont été les nôtres, à Michel, à Blanche et à moi, durant cette année 2021.

Il ne restait plus qu'à mettre tout cela en musique en préparant une série de courriers à poster le moment venu. J'avoue avoir éprouvé un réel bonheur à me jeter dans cette préparation, notamment les petits jeux de piste à la façon des énigmes de la chouette d'or. Très vite les enveloppes furent prêtes à être expédiés à des dates bien précises pour avoir du sens auprès des chouetteurs et de leurs associations qui en étaient les destinataires naturels.

<<<<<<<<<<<<

Le 23 avril 2023 était une bonne date pour commencer à publier des informations confidentielles afin d'entretenir le suspens sur l'identité de l'informateur.

Après la photo de l'enveloppe rouge aux 4 sceaux dont 2 étaient brisés, il y aura une clé USB à Rueil et le coup de pouce de la villa Sapene. Secrètement je me réjouissais du spectacle de ces deux découvertes à l'idée que je serais peut-être encore de ce monde pour le voir de mes propres yeux.

Ma rédemption était en marche mais ne s'achèverait que par la révélation de la véritable identité du mystérieux informateur et c'est précisément ce que je veux faire aujourd'hui, en avouant ma contribution personnelle à toutes ces forfaitures.

Et peu importe si je suis encore de ce monde.

Pour ces dernières enveloppes, j'ai voulu m'assurer qu'elles seraient postées de façon certaine le 2 novembre 2023 par la personne de confiance que j'avais choisie. Peu importait que je sois encore là pour répondre de mes actes. I

Il en allait de ma rédemption, de l'honneur attaché à mon nom, comme à celui de ma famille. Enfin je revivais, rien qu'à l'idée de cette belle certitude.

<<<<<<<<<<<<

3.

J'ai donc préparé, comme à l'habitude 3 enveloppes anonymes, une pour chaque association de joueurs, contenant le présent message ainsi que les échanges que nous avons eus, Michel, Blanche et moi, entre mars 2021 et octobre 2021 sur la stratégie à adopter pour faire croire à la vérité des faux que nous avons fabriqués de toute pièce.

J'y ajouterai, en guise de clin d'oeil à cette formidable escroquerie qu'est la chouette d'or, ma touche personnelle par un petit puzzle à l'adresse des chouetteurs, construit laborieusement à partir de mon livret militaire que j'ai eu mille fois l'intention d'émettre tant était grande chez moi l'objection de conscience qui fera de moi plus tard l'avocat respectable et respectueux, mais que personne désormais ne regrettera.

Quel gâchis !

Mille fois pardon mes amis.





A LA DEMANDE DE :

SAS LES EDITIONS DE LA CHOUETTE D'OR®, siret n° 882 969 009, RCS BRIVE LA GAILLARDE dont le siège social est à (19320) SAINT MARTIN LA MEANNE, Soumaille représentée par son Président, Monsieur BECKER Michel.

LEQUEL M'A EXPOSE :

Que les Editions de la CHOUETTE D'OR® se sont vu confier la poursuite de l'intention de reprendre seules l'organisation du jeu de sagacité intitulé « SUR LA LES TRACES DE LA CHOUETTE D'OR® ».

Qu'elles souhaitent donc avant toute chose, dans l'intérêt du jeu & des joueurs, vérifier que le « trésor enfoui » à trouver indiqué dans le livre-contrat dans son édition initiale de 1993 et qui constitue le lot promis au gagnant s'y trouve toujours à ce jour, 28 ans s'étant en effet écoulés depuis le début du jeu et plusieurs rumeurs s'étant de surcroît fait jour quant à une éventuelle « non-présence depuis l'origine » ou « disparition » du « trésor enfoui ».

Qu'il convient donc en tout premier lieu de vérifier que le lieu de la cache où se trouve ledit « trésor enfoui », indiqué par le texte contenu dans l'enveloppe des solutions et reproduit sur disquette l'est avec suffisamment de précision et d'exactitude dans les mesures (= le « pile-poil ») que tout chercheur qui déchiffrerait l'énigme finale puisse le trouver sans aucune difficulté.

A cet effet, il me requiert de recevoir les l'enveloppe & la disquette documents conservés détenus sous la garde assermentée de par l'Huissier mandaté par Mme HAUSER Patrice, veuve de Monsieur HAUSER Régis, auteur des énigmes & solutions dudit jeu de sagacité « SUR LAES TRACES DE LA CHOUETTE D'OR® » à l'occasion de depuis son décès afin de permettre la poursuite de l'organisation du jeu après le décès de son époux par tel nouvel organisateur qui se déclarerait souhaiter en prendre la relève.

Déférant à cette réquisition, je soussignée Maître NEIGE SCHMITT Blanche, huissier de justice associée de la SARL ACTEMIS dont le siège social est 17 quai Alfred de Chamard à TULLE 19000, certifie avoir reçu par chronopost le 31 mars

5.

2021 une enveloppe qui a été déposée, sans être ouverte, dans le coffre de l'étude jusqu'à ce jour, Monsieur BECKER étant absent à cette date.

Le premier avril 2021 à 14 heures.

En présence de Monsieur BECKER, j'ouvre l'enveloppe CHRONOPOST.

A l'intérieur se trouvent :

Références : V - 41155

FF - 04/05/2021 - PVCONSTAT

- Une lettre d'accompagnement des documents manuscrite qui m'est adressée
- Un procès-verbal d'Huissier attestant de sa restitution à Madame HAUSER Patrice en date du 23/03/2021 du retrait des documents par elle déposés en son Etude le 19/02/2010 par Madame HAUSER Patrice en date du 23/03/2021
- Une enveloppe Kraft cachetée mais non scellée contenant une disquette
- Une enveloppe épaisse avec des instructions manuscrites

J'ouvre cette enveloppe. A l'intérieur se trouve un sac plastique avec une fermeture hermétique, le sceau est brisé.

A l'intérieur un second sac plastique hermétique à l'intérieur duquel se trouve une enveloppe rouge scellée à l'aide de quatre sceaux de cire dure intacts.

Cette enveloppe ainsi que les quatre sceaux semblent à première vue tout à fait identiques dans leur apparence, relief, détails & positionnement, à ceux présentés sur une photographie que me remet M. Michel BECKER. (la joindre)

~~Je romps les sceaux. Je sors un carton imprimé contenant le texte ci-dessous. (photo~~

~~Je sors un carton imprimé contenant le texte ci-dessous.~~

La disquette trouvée est ancienne. ~~et Monsieur BECKER pense qu'il s'agit peut-être des solutions du jeu.~~

Il est impossible de la lire dans l'immédiat faute de matériel adéquat.

6.

L'ensemble des documents et la disquette sont remis dans le coffre de l'étude.

Je termine mes constatations à QUINZE HEURES 30.

Le treize avril 2021 à QUATORZE HEURES.

A l'aide d'un ordinateur équipé d'un lecteur de disquettes, j'introduis la disquette dans la lecteur.

Le texte apparaît sur l'écran ~~et je le recopie immédiatement sur une clé USB.~~

~~Il est décidé de travailler à partir de la clé USB de façon à ne pas endommager la disquette. (pas indispensable)~~

~~J'ouvre~~ Sur la disquette je constate l'existence d'un fichier sous format .sam intitulé « SOLUTION » intitulé « solution.sam ».

~~Je l'ouvre, il s'agit d'un texte crypté. Je l'imprime en deux exemplaires. Le premier demeure annexé au procès verbal. Le second et les pièces précédemment décrites sont conservés au coffre de l'étude.~~

~~Je restitue la disquette ainsi que l'enveloppe à M. Michel BECKER.~~

Je termine mes constatations à SEIZE HEURES.

Sont demeurées annexées au présent quinze photos prises par mes soins lors du constat.

Telles sont mes constatations et déclarations qui m'ont été faites.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Blanche NEIGE-SCHMITT

7.

Le tribunal n'a aucune raison de penser que l'enveloppe cachetée adressée à Llouquet par Manya (organisateur du jeu et qui elle-même l'avait reçue de RH qui seul connaissait les solutions) et présentée comme étant l'enveloppe officielle des solutions, ne serait pas l'enveloppe officielle des solutions, donc :

On ne peut exclure que se pose malgré tout la question d'un PV de restitution, ce à quoi Manceau devrait être en mesure de répondre. Ceci demeure un facteur de suspicion que le PV soit retrouvé ou pas. => c'est vrai, mais comme par ailleurs

(1) Manceau n'a pas l'enveloppe remise par Manya à Llouquet (ou l'a mais ayant indiqué qu'elle ne l'avait pas elle ne se dédiera pas ce qui revient au même

2) si restitution il y a eu c'est soit à Manya (qui l'aura remise au final à RH) soit à RH lui-même directement, donc ça ne change rien : dans les 2 cas c'est RH qui l'a récupérée au final ... et qu'on a retrouvée dans le coffre-fort de sa banque donc il s'agit bien de l'enveloppe des solutions remise par Manya à Llouquet en 1993 et récupérée par BN en mars 2021 et donc notre position actuelle n'est ni invalidée ni même affaiblie, conclusion : le PV de restitution dans tous les cas de figure c'est pas un problème

1) d'une part, le tribunal considérera que cette enveloppe cachetée reçue par Llouquet est bien l'enveloppe officielle des solutions - quand bien même son contenu n'a jamais été vérifié,

Oui je le pense aussi, mais demeurera encore doute et suspicion si je ne suis pas en mesure d'en faire vérifier le contenu par Blanche qui est déjà au courant du contenu de la disquette. A fortiori si j'annonce en avoir détruit le contenu. => re-oui, mais dès l'instant que l'enveloppe récupérée par BN (qui est celle retrouvée dans le coffre-fort de la banque de RH puis confiée par sa veuve à un huissier) présente tous les & attributs apparences comme étant la fameuse enveloppe des solutions remise par Manya à Llouquet en 1993 ce qu'au surplus tout le monde confirme (RH, puis Manya, puis Llouquet, puis à nouveau RH ou Manya en la retirant, puis la veuve RH en la remettant à l'huissier anonyme, puis l'huissier anonyme en la recevant, puis MH, puis à nouveau l'huissier anonyme en l'envoyant en Chronopost à BN, puis BN qui s'y colle, puis nous, puis enfin l'A2CO et Alix qui ne disent pas qq chose de différent, puis enfin Krell qui en prend acte sans le contester), les <doute & suspicion> sont très faibles, et comme en plus cette enveloppe est du 25 janvier 1993 voire plus ancienne et la disquette du 22 mai donc potentiellement plus actualisée/aboutie/finalisée/complète/en accord avec le jeu, de 4 mois, il est tout à fait explicable et compréhensible que tu n'aies donc gardé que la plus récente des 2, qui pourrait s'en offusquer ou te le reprocher ?

2) d'autre part, l'enveloppe cachetée retrouvée dans le coffre de la banque de RH et reçue par BN n'étant finalement pas l'enveloppe des solutions, ça veut dire que l'enveloppe officielle des solutions reçue par Llouquet est aujourd'hui introuvable et RH qui les avait dans sa tête étant par ailleurs décédé, il n'y a donc plus à ce jour de solutions officielles, sauf la disquette dont la valeur est la même que celle de l'enveloppe cachetée contenant les indications pour contacter l'huissier c'est à dire pas grand-chose : la disquette ne valant en effet comme étant les solutions officielles que parce qu'elle est adossée à l'enveloppe officielle des solutions « dont la disquette en reproduit le texte (actualisé) »,

Encore oui, sauf que si l'on admet que RH a remplacé la contremarque par un oiseau en métal, on admet de facto qu'il était perturbé par la saisie de la Chouette d'Or® (dissimulée à tout le monde) et que, dans un tel état d'esprit il aurait très bien pu détruire l'enveloppe des solutions récupérée chez Llouquet, => perturbé c'est pardonnable, qu'il ait gardé gloutonnement la 1/8 pour la mettre au dessus de sa cheminée et ait mis une autre en métal ferreux c'est pardonnable ; en revanche, une destruction de l'enveloppe des solutions (à

8.

l'époque où c'était le seul support officiel puisque la disquette n'existait pas à la date du 19 mai 1993 ça c'est impardonnable c'est de la tricherie caractérisée du concepteur du jeu donc la sanction normale c'est l'arrêt du jeu car la tricherie c'est très grave + principe général du droit *fraus omnia corrumpit*

plus visible (et immédiatement lisible par quiconque l'aurait trouvée) que n'était la disquette cryptée. Dans cette hypothèse il devient plausible que, dissimulant la contremarque n°1 il mette aussi à l'abri l'enveloppe scellée rouge qui l'accompagnait en prévision de sa remise en place. D'ailleurs, si comme je le pense la contremarque n°1 est enterrée, il ne pouvait pas laisser l'enveloppe rouge avec pour le cas où quelqu'un en ferait la découverte par hasard alors même que la n°1 se trouve en un lieu sans rapport avec le jeu. => même réponse que § précédent et même encore pire puisque retrait de la 1/8 + retrait de l'enveloppe des coordonnées de l'huissier = double-tricherie caractérisée du concepteur du jeu donc la sanction normale c'est l'arrêt du jeu

Dans ce cas, la disquette devient le seul et unique support physique des solutions et son contenu peut être certifié par Blanche => oui mais ce qui est certifié c'est uniquement le contenu de la disquette mais pas le fait que ce soit la disquette des solutions officielles (ça pourrait aussi bien être la disquette d'une solution alternative ou d'une solution-bis ou « d'un leurre pour protéger sa famille de quiconque chercherait à obtenir les solutions par la contrainte ou la menace bla-bla ») – alors qu'aussi longtemps qu'elle est adossée à l'enveloppe officielle des solutions toujours présente au moment où on trouve la disquette, cette disquette est équivalente à l'enveloppe elle-même puisqu'elle « en reproduit le texte »

Cela, dans un sens, accrédite la thèse de panique de Hauser face à la saisie puisqu'il a été constaté que nulle enveloppe ne se trouvait avec l'oiseau en ferraille. => que cette panique soit dans le champ des possibles c'est bien évident, qu'elle soit suggérée pourquoi pas, par contre appuyer dessus comme un sourd et la démontrer noir sur blanc présente une composante toxique puisque ça va dans le sens de l'arrêt du jeu qui est la sanction normale lorsque le concepteur du jeu a triché et de surcroît à triché 2 fois

Donc : compte tenu en pareille hypothèse (1) qu'il n'y a plus à ce jour cad depuis 2009 de solutions officielles, Si puisque la disquette a toujours été mentionnée => certes mais elle ne vaut comme disquette des solutions que si l'enveloppe retrouvée au même moment est bien celle annoncée en 1993 comme étant celle des solutions cad si elle existe toujours au moment où on découvre la disquette, puisque car si l'enveloppe est une enveloppe à la kon contenant simplement des indications pour contacter l'huissier alors non seulement ça veut dire qu'il n'y a plus l'enveloppe des solutions mais aussi que la disquette, retrouvée dans le même coffre au même moment et au même endroit qu'une enveloppe à la kon, pourrait tout à fait être pareillement une disquette à la kon, qui contiendrait par ex une solution alternative ou une solution-bis ou « un leurre pour protéger sa famille de quiconque chercherait à obtenir les solutions par la contrainte ou la menace bla-bla » : encore une fois la disquette ne vaut disquette des solutions que si elle est directement adossée à l'enveloppe des solutions et (2) que quantité de manquements, irrégularités & défaillances graves ont par ailleurs été constatés i.e. la reprise du lot du coffre dont Llouquet avait les clés nonobstant « à charge pour moi de la conserver jusqu'à ce que la cache soit découverte », ainsi que la disparition de l'enveloppe officielle des solutions jamais retrouvée depuis, puis la saisie du lot, puis la disparition de la contremarque 1/8 qui est introuvable, puis la présence d'une contremarque suspecte et son sac daté de 2005 => le risque que le tribunal prononce l'arrêt rétroactif du jeu à compter de la date du décès de RH est réel, auquel cas dans la foulée le risque que le tribunal reconnaisse comme fondées d'éventuelles actions de joueurs demandant à être indemnisés pour avoir participé à un jeu qui était en roue libre car ne disposant pas des solutions officielles est réel.

9.

Il ne m'apparaît pas évident que le tandem enveloppe + disquette soit plus rassurant que la disquette seule => tu plaisantes ? bien sûr que si ! Dans un cas 8 figures historiques incontournables dont le concepteur des énigmes lui-même ! + l'organisateur historique lui-même ! + l'huissier du jeu (Louquet) lui-même ! + la propre veuve du concepteur des énigmes elle-même ! + le représentant des héritières (MH, garçon sérieux et expert en informatique) lui-même ! + le coauteur (toi) lui-même ! + le nouvel organisateur en titre (Les Editions de la Chouette d'Or®) lui-même ! lesquels 8 figures historiques incontournables ne sont pas démentis par l'association officielle des chercheurs (A2CO) elle-même ! disent tous d'une voix unanime : « oui, oui, c'est bien l'enveloppe des solutions ! ». T'imagines le poids moral et le poids juridique énormes d'une telle affirmation unanime convergente de tous les 8 à la fois ? Personne n'aura mieux à opposer à ça, donc ça devient la vérité, quand bien même le contenu de l'enveloppe des solutions n'a pas été vérifié (ce qui peut au surplus se concevoir facilement vu qu'elle était scellée). Et vice-versa t'imagines si on choisit l'autre option selon laquelle c'était pas du tout l'enveloppe des solutions le poids et l'incidence négatifs de dire que toutes les mêmes 8 figures historiques incontournables soit se sont tous trompés, soit ont affirmé des choses à tort, soit ont affirmé des choses à travers, soit ont menti, soit ont manqué à leurs obligations ? Ça serait archi-négatif et pousserait là aussi très, très fort dans le sens de l'arrêt du jeu car trop de manquements & de défaillances graves et d'incertitudes et de n'importe quoi jeu pas jointé pas sécurisé et Kroll en ferait son miel et le couronnement de sa croisade dans le camp du bien !

Page d'accueil du blog de Kroll : « *Le combat du trublion frondeur est devenu celui (...) du Bien contre le Mal avec comme seule arme Le Droit. Le trublion est devenu chef de guerre malgré lui, ayant désormais pour ambition de mettre un terme aux agissements des faux-organisateur qui se sont succédés durant 28 ans* »

en regard des manquements de Hauser qui de toute façon demeurent. => certes mais c'est pas si grave que ça puisque le jeu est finalement, grâce à tes soins délicats, retombé sur ses pattes

Cela ne m'ôte aucun des arguments déjà développés par toi visant à démontrer que je n'étais pas l'organisateur du jeu => oui bien sûr

et que Hauser a agi à l'insu de tous sous sa seule responsabilité. => exact

Enfin le débat de fond pour moi est de privilégier la vérité du dossier à la vérité historique de l'histoire. => tu veux dire l'inverse

Je penche très fortement pour cette vérité historique qui présente en outre l'avantage de me permettre de revendiquer avoir toujours dit la vérité sans dissimuler aucun pan de l'histoire. => je comprends parfaitement, mais la vérité n'est pas une création de valeur en soi, c'est le bonheur la création de valeur ; la vérité elle peut tout aussi bien dans certains cas détruire, briser les rêves, faire du mal, faire le la peine, dégoûter, etc., et en l'occurrence je trouve beaucoup plus intéressant pour toi, pour le jeu et pour les joueurs, que perdre le rêve et la joie plutôt que la vérité qui va faire de la terre brûlée et décevoir tout le monde voire en remonter certains contre le jeu et faire de la mauvaise pub etc., et en plus rien ne l'empêche de dire la vérité mais plus tard, dans l'immédiat cad tant qu'on n'a pas une décision définitive ayant autorité de la chose jugée, c'est beaucoup trop tôt pour sortir le lance-flamme qui détruit tout

Enfin je pense me placer ainsi à l'abri de toute découverte ou révélation future de la part des héritiers par exemple, ou de toute réapparition mystérieuse de l'enveloppe des solutions ou de la contremarque. => oui je comprends parfaitement sauf que

(1) « révélation future » remettant tout en question, c'est quand même hautement improbable ; si révélation future il y a ce sera sur des points ne remettant pas en cause le nouveau cours du jeu

10.

(2) « réapparition de la contremarque 1/8 » le problème sera réglé à la seconde où tu auras fait ton communiqué disant que « dès l'instant que le décryptage des 11 énigmes + la 12ème est conforme, que le gagnant rapporte la 1/8 ou la 2/8 peu importe il sera déclaré gagnant dans n'importe quel des 2 cas »

3) « réapparition de l'enveloppe des solutions » d'une part on n'en est pas là, d'autre part nous on focalise uniquement sur la disquette qui est plus récente et on a écarté l'enveloppe scellée donc on est droit dans nos bottes, et enfin si l'enveloppe des solutions réapparaît elle ne pourra en toute hypothèse que contenir la même solution que la disquette qu'on utilise déjà donc sa réapparition ne serait pas un événement/scoop/rebondissement majeur puisque sa réapparition ne changera rien aux bonnes solutions qu'on détient et qu'on utilise déjà pour la conduite du jeu et qui fondent notre légitimité à conduire le jeu et à en être l'organisateur officiel donc tout va bien

Outre les héritiers, il n'est pas impossible que Hauser ait mis un tiers ou plusieurs dans la confiance totale ou partielle de certains faits ou éléments. Bref, le fait de dire que je détiens l'enveloppe des solutions en plus de la disquette couvre tout un pan des agissements de Hauser dont je ne connais pas l'exakte teneur (surtout au vu de la façon dont les héritiers ne communiquent pas les documents qu'ils ont) et me semble constituer pour l'avenir un risque plus élevé => c'est vrai mais même réponse que pour le paragraphe précédent

qu'un durcissement potentiel de la procédure pouvant résulter de la vérité. => oui mais ça va largement au-delà d'un simple durcissement de la procédure puisque c'est la question elle-même de l'arrêt du jeu qui est alors largement ouverte pour de vrai donc c'est pas tout à fait anodin, + aussi, un malheur n'arrivant jamais seul, cette de l'indemnisation subséquente des joueurs utilisant l'édition 2019 car on n'est pas au pénal mais au civil donc la bonne foi (la tienne) n'est pas une condition de recevabilité de l'action en indemnisation, dès l'instant que le jeu est arrêté à la date de la mort de RH les Les Editions de la Chouette d'Or® doivent indemniser pour toute la période la concernant cad édition 2019 et postérieure quand bien même auraient-elle agi en toute bonne foi et en parfaite honnêteté puisque le fondement n'est pas l'intention coupable mais la responsabilité civile objective donc ce n'est pas tout à fait anodin non plus car même si tu obtenais une bonne décision et ne devais que rembourser les livres vendus, il y aura de toute façon en plus à ta charge l'art. 700 CPC pour chaque procédure (7.500 € à Paris, et entre 2.500 et 5.000 en province) + tes propres frais d'avocat

À poster le 2 novembre 2023

Association A2CO
6 route de Kerezoun
29280 PLOUZANE,

À poster le 2 novembre 2023

Association ECHO
12 allée des Soudanes
78430 LOUVECIENNES,

À poster le 2 novembre 2023

Association AOC
Kerrouer
29270 SAINT HERNIN